



**PROVINCE DE LIEGE    COMMUNE DE JALHAY    ARRONDISSEMENT DE VERVIERS**  
**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES**  
**VEHICULES à JALHAY Route du Cimetière.**

**Le Bourgmestre ,**

- Vu les travaux en cours en face du cimetière de Jalhay ;
- Vu l'étroitesse du chemin du cimetière à cet endroit ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

**ARRETE**

- Art.1er        Du 31/10/ 2024 à 08h00 au 04/10/2024 à 18h00, le stationnement des véhicules sera interdit :  
**-Route du Cimetière en face des travaux en courset ce, côté mur du cimetière**
- Art.2 :        Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par un signalisation conforme (signaux E1).
- Art.3 :        Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art.4 :        Copie de la présente sera transmise
- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
  - A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
  - A notre police locale.
  - A notre service des Travaux + [ouvriers.voiries@jalhay.be](mailto:ouvriers.voiries@jalhay.be)

Jalhay le 31/10/ 2024  
Par délégation

Michel PAROTTE  
Echevin

